

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2015/...

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 avril 2015

DCM N° 15-04-30-16

Objet : Attribution de subventions à diverses associations culturelles - complément de programmation.

Rapporteur: M. PLANCHETTE

Dans le cadre de sa politique de soutien au tissu associatif culturel local, la Ville de Metz souhaite apporter des moyens à des organismes dynamiques dans des domaines divers tels que l'histoire, le patrimoine ou encore la littérature. Leurs actions contribuent en effet à animer le territoire et à favoriser un large accès à la culture pour tous.

Les diverses demandes de subventions au titre de l'action culturelle 2015 ont été étudiées selon les critères suivants : siège social sur la commune, activité et impact sur le territoire, qualité artistique et culturelle, dynamisme et attractivité des actions menées au regard de l'intérêt public local. Les soutiens portent sur le fonctionnement de l'association et/ou sur des projets culturels particuliers. Il est proposé de verser des subventions pour un montant total de 3 150 euros dont le détail figure ci-après.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** des subventions pour un montant total de 3 150 euros aux associations suivantes :

Aides au fonctionnement

- | | |
|--|---------|
| - Les Amis de Verlaine | 1 000 € |
| - Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine | 1 000 € |

Aides au Projet

- | | |
|--|---------|
| - Comité Erckmann-Chatrian (organisation du <i>Prix Erckmann-Chatrian</i> le 9 novembre 2015 à l'Hôtel de Ville de Metz) | 1 000 € |
|--|---------|

- Association Nationale des Participants aux Opérations Extérieures (ANOPEX) (acquisition d'un drapeau d'anciens combattants pour la délégation de la Moselle) 150 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet des subventions, de leurs conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,

Hacène LEKADIR

Service à l'origine de la DCM : Action Culturelle
Commissions : Commission des Affaires Culturelles
Référence nomenclature «ACTES» : 8.9 Culture

Séance ouverte à 16h07 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 41 Absents : 14 Dont excusés : 9

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ